

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE ET DE RAMASSAGE SCOLAIRE DE DANGERS, MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

10 rue de la Mairie - 28190 DANGERS Tél. 02.37.22.90.05/Fax. 02 34 40 09 68 sirpdmv@wanadoo.fr

*Département d'Eure et Loir
Arrondissement de Chartres
Canton de Illiers-Combray*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

DU MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre septembre à vingt heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique et de Ramassage Scolaire de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, légalement convoqué le 31 août 2018, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-François MORIZEAU.

- **Etaient présents** : Mmes ARRONDEAU Evelyne, DROCHON Véronique, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, MM. MORIZEAU Jean-François, BOUTICOURT Damien, DE AGUIAR Séraphin, LAVAU Patrick, TACHAT Mickaël

Formant la majorité des membres en exercice.

- **Secrétaire de Séance** : M. TACHAT Mickaël

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2018 qui est approuvé par les membres du Comité.

En préambule et suite au décès de Monsieur Gilles PELLETIER, 2^{ème} vice-Président, intervenu le 24 juillet 2018, le Président tient à lui rendre hommage en rappelant son investissement, notamment sur les constructions scolaires, et combien le partenariat qu'il a pu vivre avec lui a été enrichissant. C'était une collaboration qui permettait d'avancer ensemble : le Président souhaite le remercier publiquement pour ce qu'il a fait et donné au profit des enfants et de leurs familles.

Une minute de silence et de recueillement à sa mémoire est observée.

Il est ensuite procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour de la présente réunion.

ELECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT EN REMPLACEMENT DE M. GILLES PELLETIER

M. Mickaël TACHAT remet au Président un arrêté municipal de la Commune de Mittainvilliers-Vérigny nommant Mme Véronique DROCHON en qualité de délégué au SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny.

Le Président rappelle que le bureau du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny est composé d'un Président et de trois vice-Présidents. Au sein du bureau, les deux communes sont représentées à part égale, soit deux représentants de chaque commune.

Il convient en conséquence de pourvoir le poste vacant de 2^{ème} vice-Président pour lequel Mme Véronique DROCHON se porte candidate.

A l'issue du premier tour de scrutin, Mme Véronique DROCHON obtient :

- Nombre de voix Pour : 8
- Nombre de voix Contre : 0
- Nombre d'abstention : 0

et est immédiatement installée au poste de 2^{ème} vice-Présidente du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny.

Délibération n° 2018/24 – Election d'un 2^{ème} vice-Président

Suite au décès de Monsieur Gilles PELLETIER, 2ème vice-Président du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny,

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-I ;

Considérant les statuts du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny et notamment l'article 6 qui fixe la représentation des deux Communes à part égale soit deux représentants de chaque commune ;

Considérant la délibération du Conseil municipal du 31 août 2018 de la Commune de Mittainvilliers-Vérigny nommant un nouveau délégué au SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, en la personne de Madame Véronique DROCHON ;

Le Président propose de procéder à l'élection d'un 2ème vice-président.

Madame Véronique DROCHON est candidate.

Premier tour de scrutin :

- Nombre de voix Pour : 8
- Nombre de voix Contre : 0
- Nombre d'abstention : 0

Madame Véronique DROCHON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2ème vice-Présidente du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny et a été immédiatement installée.

MARCHE DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION DES BATIMENTS SCOLAIRES ET DE RESTAURATION (2018/01)

Le Président rappelle qu'il a été autorisé à lancer un marché à procédure adaptée au titre de la maintenance et de l'entretien des installations de chauffage et de ventilation des bâtiments scolaires et de restauration à la suite de la défaillance de l'entreprise COUASSE.

Une mise en concurrence simple a été effectuée le 17 juillet 2018 auprès de 5 entreprises rencontrées préalablement, avec une date limite de dépôt des offres au 28 août 2018.

Trois offres ont été reçues dans les délais et jugées recevables par la Commission d'appel d'offres réunie le 28 août 2018 :

- EIFPAGE ENERGIE : 1.582,00 € HT annuel (fourniture des filtres hydrauliques comprise)
- LGC : 1.247,93 € HT annuel (fourniture des filtres hydrauliques comprise)
- HYDRO CONFORT : 1.494,40 € HT annuel (fourniture des filtres hydrauliques comprise)

Les critères d'attribution retenus sont les suivants :

- . Prix 50%
- . Valeur technique : 30%
- . Délais : 20%

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, retient l'offre la mieux-disante de la société LGC d'un montant annuel de 1.247,93 € HT, fournitures des filtres hydrauliques comprise.

Délibération n° 2018/25 – Marché 2018/001 - Maintenance du chauffage et de la ventilation de l'école et du restaurant scolaire

Par décision du 20 juin 2018, le Comité syndical du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny a autorisé le Président à la publication d'un marché à procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés publics), au titre de la maintenance du chauffage et de la ventilation de l'école et du restaurant scolaire.

Ce marché a fait l'objet d'une consultation simple en date du 17 juillet 2018 auprès de 4 entreprises, avec une date limite de dépôt des offres fixée au 28 août 2018.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- . Prix : 50%
- . Valeur technique : 30%
- . Délais : 20%

Trois offres ont été reçues et jugées recevables par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 août 2018 :

1. EIFFAGE ENERGIE
2. LGC
3. HYDRO CONFORT

Après examen et sur proposition de la Commission d'appel d'offres, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'offre la mieux disante de l'entreprise LGC, sise 34 rue du Val de l'Eure – 28630 Fontenay-sur-Eure, pour un montant de 1.247,93 € HT, fourniture des filtres hydrauliques comprise;
- AUTORISE le Président à signer et faire exécuter le marché 2018/001.

BUDGET 2018

Le Président informe qu'au 1^{er} janvier 2019, le budget du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny sera transféré à la trésorerie de Chartres Métropole.

Dans le cadre de l'apurement des comptes de tiers en vue du transfert de la collectivité, Madame la Trésorière de Courville-sur-Eure soumet au SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny une liste des admissions en non-valeur de titres de recettes en attente de traitement depuis septembre 2017.

Au vu de l'ancienneté des impayés (titres de recettes émis de 1998 à 2014), le Président propose de les admettre en non-valeur pour un montant total de 727,18 €, ce que le Comité syndical accepte à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2018/26 – Admission en non-valeur de titres de recettes des années 1998, 2001, 2002, 2003, 2006, 2007, 2009, 2011, 2012 & 2014

Sur proposition de Madame la Trésorière de Courville-sur-Eure, par courrier explicatif du 27 août 2018,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- . de l'exercice 1998 pour un montant de 44,09 €
- . de l'exercice 2001 pour un montant de 163,95 €
- . de l'exercice 2002 pour un montant de 154,92 €
- . de l'exercice 2003 pour un montant de 56,93 €
- . de l'exercice 2006 pour un montant de 155,41 €
- . de l'exercice 2007 pour un montant de 91,01 €
- . de l'exercice 2009 pour un montant de 21,40 €
- . de l'exercice 2011 pour un montant de 2,74 €
- . de l'exercice 2012 pour un montant de 24,94 €
- . de l'exercice 2014 pour un montant de 11,79 €

- DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 727,18 euros.

- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL DU PERSONNEL - SAISINE DU COMITE TECHNIQUE

Le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2015, l'entretien professionnel est devenu obligatoire pour tous les employeurs publics en lieu et place de la notation qui est supprimée (article 69 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles).

A compter de cette date,

- l'entretien professionnel annuel doit être mené par le Supérieur Hiérarchique Direct (SHD) figurant sur l'organigramme de la Collectivité ; en aucun cas, un élu de ne peut mener l'entretien, alors même qu'il connaît les missions exactes confiées à l'agent, qu'il contrôle et apprécie l'exécution de son travail ;

- les comptes-rendus d'évaluation doivent être communiqués tous les ans, au cours du premier trimestre à la CAP compétente.

Le Président s'était jusqu'alors opposé à cette responsabilité donnée au SHD, lequel n'a pas nécessairement de contact direct avec l'agent et ne lui adresse pas d'instructions au quotidien.

Toutefois, l'instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), nouveau dispositif indemnitaire destiné à remplacer la plupart des primes, oblige la collectivité à mettre en place l'entretien professionnel.

Pour ce faire, le Comité Technique du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir doit être saisi pour avis sur l'organigramme de la collectivité et les critères d'évaluation professionnelle retenus, proposition que le Comité syndical accepte à l'unanimité des membres présents.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Le Président effectue un point sur la rentrée scolaire :

- 137 enfants (contre 132 rentrée scolaire 2017/2018)
- 53 enfants de Dangers et 85 enfants de Mittainvilliers-Vérigny

En ce qui concerne les inscriptions aux services périscolaires, il y a peu de variation par rapport à l'année précédente.

11 enfants sont inscrits à l'aide aux devoirs qui devrait commencer la 2^{ème} semaine de septembre, sous réserve d'avoir confirmation du nom de l'intervenante en charge de ce service.

Le Président observe que le bus scolaire a beaucoup de mal à tenir ses horaires le matin, qui doit récupérer les lycéens de la ligne 150 et les emmener à Chartres avant de revenir effectuer sa tournée pour les enfants du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny.

Quant au prélèvement automatique, 61 familles ont choisi ce mode de règlement sur 93 foyers.

MAINTENANCE INFORMATIQUE – PROPOSITION CONTRAT PRSOFT

A la demande de l'équipe enseignante, le Président a sollicité la société d'informatique PRSOFT en vue d'une proposition de maintenance des équipements informatiques de l'école (5 ordinateurs + 4 vidéos projecteurs interactifs).

Il présente à l'assemblée l'offre de la société PRSOFT représentant un montant de 806,40 € TTC/an.

Une discussion s'engage au terme de laquelle il est demandé au Président de ne pas valider la proposition de PRSOFT et d'inviter l'équipe enseignante à se tourner vers les conseillers pédagogiques en informatique de l'Education nationale pour tout problème lié à l'utilisation des équipements.

En cas de remplacement du matériel informatique à la suite d'une panne non réparable, le SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny le renouvellera après étude de la situation.

En ce qui concerne le remplacement des ordinateurs élèves, il sera conseillé à l'équipe enseignante de recourir à des associations de recyclage qui permettent des acquisitions à faible coût.

Un courrier sera adressé à la Directrice de l'école Arc-en-Ciel l'informant de ces dispositions.

SORTIES EXTRA-SCOLAIRES 2017/2018 – SUBVENTION OCCE

Le Président rappelle que la SPL Chartres Métropole Transport assure l'exploitation directe du transport scolaire depuis la rentrée scolaire 2017/2018.

En conséquence de ce transfert, les sorties extra-scolaires sont facturées aux enseignants.

Il avait été décidé, lors du Comité syndical du 19 juin 2017, d'allouer aux enseignants un quota de dépenses pour les sorties extra-scolaires à hauteur de 1.300 €/an, ce que le Comité syndical avait accepté à l'unanimité des membres présents.

Or, pour pouvoir effectuer le virement de cette subvention à l'OCCE, il convient de prendre une délibération entérinant le versement de celle-ci. Le Comité syndical, au vu des dépenses engagées en sorties extra-scolaires 2017/2018 pour un montant de 2.725€, accepte le versement de la subvention à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2018/27 – Versement subvention OCCE – Transport sorties extra-scolaires

Le Président rappelle que depuis l'exploitation directe du transport scolaire par Chartres Métropole Transport à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, les sorties extra-scolaires sont facturées à l'école par les divers prestataires transport.

Le Président avait proposé au Comité syndical du 19 juin 2017, d'allouer aux enseignants un quota de dépenses pour les sorties extra-scolaires, en remplacement du quota de kilomètres qui leur était jusqu'ici accordé, ce qui avait été accepté.

Afin de permettre le versement de cette subvention à l'OCCE, le Président propose à l'assemblée d'allouer aux enseignants un quota de dépenses pour les sorties extra-scolaires à hauteur de 1.300 €/an maximum et sur production de justificatifs, ce que le Comité syndical accepte à l'unanimité des membres présents.

Cette subvention sera versée en une seule fois à l'OCCE des écoles du regroupement et prendra effet à compter du mois de juin 2018.

ENTRETIEN DES LOCAUX SCOLAIRES – AVENANT PREST

Le Président expose qu'à la suite du changement des rythmes scolaires, il est nécessaire d'instaurer une nouvelle organisation et propose à l'assemblée un avenant de l'entreprise de nettoyage PREST représentant un coût annuel de 7.578 € TTC hors vacances scolaires (au lieu de 7.458 € TTC – contrat initial) consistant en un ménage 1 jour sur 2 dans les classes élémentaires, ce que le Comité syndical accepte à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2018/28 – Entretien des locaux scolaires par l'entreprise PREST - Avenant

Le Président rappelle :

Le Comité syndical du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, par délibération n° 2016/34 du 19 juillet 2016, a confié l'entretien quotidien des locaux scolaires à l'entreprise PREST pour un coût annuel de 7.458 € TTC (hors vacances scolaires).

Compte tenu d'un retour des rythmes scolaires à 4 jours/semaine et la nécessité d'une nouvelle organisation, le Président propose un avenant de l'entreprise PREST consistant en un ménage 1 jour sur 2 dans les classes élémentaires, pour un montant actualisé de 7.578 € TTC (hors vacances scolaires).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'avenant de l'entreprise PREST, 71 rue du Grand Faubourg – 28000 CHARTRES, pour un coût annuel estimé à 7.578 € TTC, suivant proposition gjC141/18 ci-jointe,
- **AUTORISE** le Président à signer la commande et tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

- Transport scolaire

M. Mickaël TACHAT prend la parole pour informer l'assemblée qu'il a été interpellé par des parents au sujet du transport scolaire du soir, au titre de la disposition du règlement intérieur des services qui précise que « *les enfants des classes maternelles et CP ne pourront être remis qu'à l'un de leurs parents ou à une personne majeure désignée lors de l'inscription* ».

Or, certaines familles d'élèves en classe de CP aimeraient que leur enfant déposé à l'arrêt de bus puisse être récupéré par leur frère ou sœur, même si ceux-ci ne sont pas majeurs.

Après discussion, le Président propose que les parents concernés par cette demande lui écrivent directement : leur requête sera examinée.

Il conviendra par ailleurs de prévoir une modification au règlement intérieur des services périscolaires pour l'année 2019/2020.

- 11 novembre

Le Président s'est entretenu avec Madame Sandrine POINTEAU, Directrice de l'école Arc-en-Ciel, au sujet de la du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

Les enfants assisteront à la commémoration de chacun de leur village et les enseignantes se répartiront entre les Communes.

- Chants de Noël

L'équipe enseignante a le projet d'organiser une veillée de Noël avec chants.

- Arts en Scène

Le Président informe que le Conseil départemental a retenu la candidature de la Commune de Dangers dans le cadre du dispositif « Arts en scène » pour la saison 2018/2019.

A ce titre, les enfants du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny bénéficieront de 10H d'initiation au théâtre.

Un spectacle aura lieu à la Ferme des Essarts le 15 juin 2019.

- Assurances périscolaires

Malgré une disposition du règlement intérieur des services périscolaires ayant trait à l'obligation pour les familles de communiquer l'assurance scolaire & périscolaire, une trentaine d'assurances est encore manquante.

Il est demandé aux familles la production de ce document dans les plus brefs délais.

La séance est levée à 22H15

Le Président,
Jean-François MORIZEAU

